



Relations Publiques  
PC/LJ

N° 20240-150

Le Maire de la Ville de Lambersart,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 donnant au Maire les délégations prévues par lesdits articles, et étendant ces dispositions aux élus bénéficiant d'une délégation de signature et dans le cadre de celle-ci,

Vu l'arrêté n°2023P00201 du 31 mars 2023 donnant délégation à Monsieur Emmanuel MAGDELAINE, Adjoint au Maire,

Considérant que les actions liées à la manifestation de la « Fête Nationale » du dimanche 14 juillet 2024 nécessitent le concours de partenaires privés,

### DECIDE

**Article 1:** De ratifier la convention passée avec Monsieur Baptiste LEBLON, gérant de la brasserie Maitre Georges, sise au 118 rue Ferdinand de Lesseps à Lambersart (59130) qui assurera la vente de boissons non alcoolisées, le dimanche 14 juillet 2024 sur la plaine du Colysée de Lambersart de 10h à 24h.

**Article 2:** L'occupation temporaire d'un espace sur la plaine du Colysée, toute la journée du dimanche 14 juillet 2024, est consentie moyennant le paiement à la Commune d'une redevance d'un montant de 100,00€. Cette redevance sera à payer directement sur le site billet web.

**Article 3:** Monsieur Nicolas VANDENBUSSCHE, Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de Marcq-en-Barœul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lambersart, 10 JUIL 2024



Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Emmanuel MAGDELAINE

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>D20240150</b>
Objet :	<b>Convention d'occupation temporaire du domaine public avec Monsieur Baptiste LEBLON, gérant de la brasserie qui assurera la vente de boissons non alcoolisées, lors des festivités du dimanche 14 juillet 2024 sur la plaine du Colysée de Lambersart.</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-215903287-20240710-D20240150-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215903287-20240710-D20240150-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : D20240150.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240710-D20240150-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	263.3 Ko
<b>Document principal (Document contractuel)</b> Nom original : D20240150 Convention M. LEBLON.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20240710-D20240150-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	198.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 juillet 2024 à 12h24min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 juillet 2024 à 12h24min24s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	10 juillet 2024 à 12h24min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 juillet 2024 à 12h24min30s	Reçu par le MI le 2024-07-10